



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 4 juin 2018, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Monsieur Jean Jetté Madame Marie-Claude Tremblay Monsieur Maurice Valiquette
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Je profite de ce dernier comité exécutif de l'année scolaire 2017-2018 pour saluer le travail de nos élus scolaires qui ont su prendre des décisions en ayant une vision claire et juste de la réalité de notre milieu. Bonne séance à tous! »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

C.E.-162-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

C.E.-163-180604 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

3. MISE À PIED D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE

DEMANDE DE HUIS CLOS

C.E.-164-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :
QUE le comité exécutif siège à huis clos. Il est 18 h 32.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.E.-165-180604 IL EST PROPOSÉ par Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 18 h 47.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7-4.00 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'incapacité partielle de madame Jenny Lavoie de rencontrer les exigences de son poste à la Commission scolaire;

C.E.-166-180604 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu :

DE PROCÉDER à la mise à pied de madame Jenny Lavoie en date du 4 juin 2018;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de lui faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par monsieur Maurice Valiquette :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. MISE À PIED D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE

DEMANDE DE HUIS CLOS

C.E.-167-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE le comité exécutif siège à huis clos. Il est 18 h 50.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.E.-168-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 19 h 03.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7-4.00 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'incapacité physique partielle de madame Johanne Arsenault de rencontrer les exigences de son poste à la Commission scolaire;

C.E.-169-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu :

DE PROCÉDER à la mise à pied de madame Johanne Arsenault en date du 4 juin 2018;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de lui faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par monsieur Patrick Brûlé :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. RÉSILIATION D'ENGAGEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE

DEMANDE DE HUIS CLOS

C.E.-170-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

QUE le comité exécutif siège à huis clos. Il est 19 h 05.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.E.-171-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu :

QUE le huis clos soit levé. Il est 20 h 00.

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs apparaissant à l'avis d'intention transmise à la personne concernée et au syndicat;

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause madame Claudia Ferland, technicienne en service de garde;

CONSIDÉRANT la nature des tâches et responsabilités d'une technicienne en service de garde et du lien de confiance implicite à cette fonction;

CONSIDÉRANT que les faits et gestes posés sont graves et qu'ils affectent irrémédiablement le lien de confiance nécessaire au maintien de son engagement à la Commission scolaire des Samares;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS;

C.E.-172-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu :

QUE l'engagement de madame Claudia Ferland soit résilié à la Commission scolaire des Samares, et ce, pour inconduite et négligence à remplir ses devoirs;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Le vote est demandé par madame Louise Bélanger:

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 6)

Madame France Trudel Lanoue quitte son siège afin d'éviter une situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt. Il est 20 h 02.

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-173-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- CONSTRUCTION DENIS ET GHYSLAINE GAGNON INC. (Saint-Lin–Laurentides)
Réfection des plafonds et de l'éclairage – phase II au pavillon Sir-Wilfrid-Laurier (052 – Saint-Lin–Laurentides).
Cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-sept dollars et cinquante cents (149 467,50 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Madame France Trudel Lanoue reprend son siège. Il est 20 h 05.

7. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50622);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50626);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-174-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC. (Saint-Norbert)
Réfection du plafond et de l'éclairage au pavillon Sainte-Geneviève (003 – Sainte-Geneviève-de-Berthier).
Cent soixante-douze mille quatre cent cinq dollars et une cent (172 405,01 \$), taxes incluses;
- 9138-4214 QUÉBEC INC. (DÉSILETS ÉLECTRIQUE INC.) (Saint-Paul)
Réfection partielle de l'électricité et du système de chauffage à l'école Saint-Cœur-de-Marie (016 – Saint-Damien).
Deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-sept dollars et quarante-cinq cents (284 427,45 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT INC. (Saint-Thomas)
Réfection partielle des planchers, plafonds et de l'éclairage à l'école de Saint-Côme (047 – Saint-Côme).
Deux cent quarante et un mille quatre cent quarante-sept dollars et cinquante cents (241 447,50 \$), taxes incluses;

- 9230-8832 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT BARIL) (Sainte-Geneviève-de-Berthier)
Réfection de l'entrée d'eau, des services extérieurs et des balcons au pavillon Maternelle Sainte-Geneviève (113 – Berthierville).
Deux cent quarante-quatre mille cent vingt-six dollars et quatre-vingt-quinze cents (244 126,95 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

8. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA FOURNITURE DE GAZ EN MICRO-VAC ET CYLINDRES POUR COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN SOUDAGE (ANNEXE 8)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour l'achat de fournitures de gaz en micro-vac et cylindres pour les cours de formation professionnelle en soudage pour le centre de formation de l'Argile (203 – Joliette) et pour le centre de formation de Montcalm (026 – Saint-Lin-Laurentides);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-175-180604 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « PRODUCTION PRAXAIR CANADA INC. » (Montréal), pour une période de deux (2) ans (1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020), avec une (1) option de renouvellement d'une (1) année, et ce, pour les mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu, le tout pour une période maximale de trois (3) ans;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale, conformément à l'article 33(1) du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme »;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9. CHOIX DES GESTIONNAIRES DE PROJET POUR TROIS PROJETS DE CONSTRUCTION (ANNEXE 9)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour les services de gestionnaires de projet pour trois (3) projets de construction, soit pour la construction d'une nouvelle école primaire à Rawdon, pour la réparation du Centre multisport de Lanaudière et pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres mentionné précédemment est fondé sur le mode d'adjudication du prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT que les gestionnaires de projet intéressés pouvaient soumissionner sur le nombre de projets désirés dans les trois (3) projets de construction mentionnés précédemment, et qu'ils pouvaient de ce fait remporter l'appel d'offres pour un ou plusieurs desdits projets;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le comité de sélection et par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes et ont obtenu la note de passage et le prix ajusté le plus bas relativement aux projets visés;

CONSIDÉRANT que le l'octroi d'un contrat pour les services de gestionnaires de projet afférent à la construction d'une nouvelle école à Saint-Charles-Borromée est conditionnel à l'obtention d'une subvention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction de ladite école;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire a remporté l'appel d'offres relativement à deux (2) projets de construction, et que l'adjudication du contrat relatif auxdits projets doit, en vertu du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire des Samares, être autorisé par le présent comité exécutif;

C.E.-176-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de la firme suivante, et ce, pour les projets mentionnés en regard de son nom, le tout aux prix inscrits pour chacun des projets :

Projet	Firme	Prix (taxes incluses)
Construction d'une nouvelle école primaire à Rawdon	Miron-Paquin Conseils Inc. / Miron-Paquin Consulting Inc. (M3P Services-Conseil) (Montréal)	99 165,94 \$
Réparation du Centre multisport de Lanaudière	Miron-Paquin Conseils Inc. / Miron-Paquin Consulting Inc. (M3P Services-Conseil) (Montréal)	27 594,00 \$

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents pertinents;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme ».

10. **DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA NOMINATION D'UNE DIRECTION ET DE DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations du personnel de direction des établissements – Année 2018-2019 (C.E.-086-180115);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs du personnel de direction des établissements – Année 2018-2019 (C.C.-099-180129);

CONSIDÉRANT l'importance de combler dans un délai raisonnable les postes laissés vacants de :

- Direction d'établissement à l'école Bermon,
- Direction adjointe d'établissement à l'école Intégrée de Saint-Pierre,
- Direction adjointe d'établissement aux écoles du Chemin-du-Roy et de l'Île Saint-Ignace,
- Direction adjointe d'établissement à l'école des Cascades,
- Directions adjointes d'établissement à l'école de l'Achigan (2 postes),
- Direction adjointe d'établissement à l'école de la Rive (poste à 50 % jumelé avec un poste à 50 % de coordonnatrice, coordonnateur aux Services éducatifs),
- Direction adjointe d'établissement à l'école Pierre-de-Lestage,
- Direction adjointe d'établissement au pavillon du Havre-Jeunesse,
- Direction adjointe d'établissement à l'école des Chutes;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les directions d'établissement sont nommés;

C.E.-177-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à donner suite à la recommandation du comité de sélection et ainsi à procéder à la nomination des postes laissés vacants et ce, pour la période du 5 juin au 10 août 2018 et d'en faire rapport au comité exécutif du 13 août 2018.

11. DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA NOMINATION D'ADMINISTRATRICES OU D'ADMINISTRATEURS

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations des administratrices et des administrateurs – Année 2018-2019 (C.E.-087-180115);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2018-2019 (C.C.-100-180129) amendé (C.C.-159-180522);

CONSIDÉRANT l'importance de combler dans un délai raisonnable les postes laissés vacants de :

- Conseillère, conseiller en gestion de personnel au Service des ressources humaines,
- Direction adjointe de centre au centre d'excellence en santé de Lanaudière et au centre de formation de Saint-Esprit,
- Coordinatrice, coordonnateur des Services éducatifs du Centre multiservice des Samares,
- Coordinatrice, coordonnateur aux Services éducatifs (poste à 50 % jumelé avec un poste à 50 % de direction adjointe d'établissement à l'école de la Rive);

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les administratrices et les administrateurs sont nommés;

C.E.-178-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à donner suite à la recommandation du comité de sélection et ainsi à procéder à la nomination des postes laissés vacances et ce, pour la période du 5 juin au 10 août 2018 et d'en faire rapport au comité exécutif du 13 août 2018.

12. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 12)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-179-180604 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 60 : Classique de golf de la Ville de Saint-Lin–Laurentides

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-180-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 61 : Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-181-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

D'ACCEPTER, conditionnellement à la période électorale, l'offre de représentation :

No 62 : Omnium de golf de la Fondation Raymond Gaudreault

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-182-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :
 DE REFUSER, en raison d'un conflit d'horaire, l'offre de représentation :
 No 63 : Dîner-conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-183-180604 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :
 D'ACCEPTER l'offre de représentation :
 No 64 : Cocktail du Président et assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du Grand Joliette

13. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

C.E.-184-180604 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-185-180604 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20 h 47.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale